

La scolarisation à trois ans : un simple effet d'annonce ?

Élise MARAIS, chargée de mission

Dans le cadre des Assises de la maternelle qui se tiennent à Paris les 27 et 28 mars 2018, le ministre de l'éducation nationale et le président de la République devraient annoncer la baisse de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans (au lieu de six ans aujourd'hui).

Le SNPTES se félicite de cette mesure mais souhaite qu'elle ne soit pas que symbolique.

En effet, selon un rapport de l'OCDE presque 100 % des enfants de trois ans sont scolarisés en France (contre 70 % pour la moyenne de l'OCDE).

Cette décision politique doit donc s'accompagner de mesures concrètes pour améliorer l'accueil des enfants dans les écoles maternelles de manière quantitative (nombre de postes de professionnels) mais aussi qualitativement (formation des enseignants, des ATSEM).

Par ailleurs, cette annonce semble tirer un trait sur l'objectif de scolarisation avant trois ans du précédent gouvernement. Le SNPTES regrette que la scolarisation précoce n'ait pas eu les moyens financiers pour progresser et qu'elle soit abandonnée alors que les inégalités socio-économiques doivent être amoindries dès le plus jeune âge.

Choisy-le-Roi, le 27 mars 2018